

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal, réuni au complet, à l'exception de M. BENIGNAUD, excusé, a traité des questions suivantes :

► **Ecole** : compte-rendu de la mise en place des **activités périscolaires** de la réforme des rythmes scolaires : un local a été aménagé sous la salle des fêtes, l'encadrement est assuré par du personnel communal et des bénévoles, les activités sont proposées par périodes, les parents peuvent inscrire leur enfant ou non pour chaque période, un règlement intérieur a été élaboré et signé pour accord par les parents afin de donner un cadre garantissant le bon fonctionnement de ces activités. En ce qui concerne la **cantine**, les effectifs sont très bas : moyenne 15 repas par jour alors que le seuil d'autosuffisance est de 30. La commune continue d'aider cette association à combler son déficit mais il serait aussi souhaitable que plus d'élèves utilisent ce service, le coût d'un repas étant très raisonnable (3,60€ payé par les parents, contre 6,21€ de coût de revient). Il est proposé de faire un sondage auprès des parents pour connaître leur position à ce sujet. D'autre part, le conseil accepte l'**aménagement** demandé par l'enseignante de la **maternelle** pour la sieste des petits dans la salle d'évolution.

► **Projet d'achat de tracteur** : présentation de 5 devis de tracteurs d'occasion. Après étude, il est décidé de reprendre contact avec les fournisseurs pour des renseignements complémentaires afin de faire un choix rapidement ; une réunion spéciale est fixée au 10 octobre.

► **Voirie 2015**

Un certain nombre de travaux de goudronnages ont été chiffrés, ou réactualisés, et transmis à la communauté de communes pour solliciter l'enveloppe 2015 auprès du conseil général : chemin de Châtelus (élargissement, goudronnage, fossé), route des Essarts à Fontpot (réfection revêtement), route du Vieux Bourg aux Galoches (renforcement du revêtement par enduit bicouche), dernier tronçon de la route des Ardillats (jusqu'à la D.41). Le total (127 200€) représentant trois fois l'enveloppe annuelle, un ordre de priorité sera à établir par le conseil municipal en 2015.

Les travaux de goudronnages 2014 aux Pras, aux Essarts et aux Ardillats sont programmés à partir du 10 octobre.

► **Vestiaires du foot** : après distribution en 1^{ère} semaine d'octobre des métrés aux entreprises retenues précédemment, qui auront 3 semaines pour établir leur devis, la commission d'appel d'offres se réunira le 28 octobre pour choisir les adjudicataires ; le terrassement par les bénévoles du club sera réalisé en octobre et les travaux de maçonnerie débuteront mi novembre. Les travaux de finition seront déterminés et chiffrés dans un 2^e temps.

► **Rapports eau potable et assainissement 2013** : approbation des deux rapports, qui sont à la disposition des usagers en mairie ; le coût de l'eau potable pour 2013 est de 2,02€/m³ et pour l'assainissement de 0,86€ (pour les foyers raccordés aux égouts).

► **Conventions avec le S.I.E.L.** : * approbation de la convention pour les certificats d'énergie liés aux travaux d'isolation dans les bâtiments communaux (remplacement des fenêtres nord de la garderie et de celles du logement locatif à l'étage de la mairie ; remplacement de la chaudière du logement F3 de la garderie), qui permettra au S.I.E.L. d'encaisser les aides de l'Etat et de nous les reverser sous forme de subventions pour de nouveaux travaux d'économie d'énergie. * Par contre, le conseil municipal ne renouvelle pas la convention SAGE (service d'assistance à la gestion énergétique) car le service apporté ne justifie pas un doublement de la contribution annuelle.

► **Projet de parc éolien** : l'enquête publique est en cours en mairie jusqu'au 17 octobre, deux réunions ont eu lieu à la communauté de commune pour informer les nouveaux élus et exprimer les arguments pro et anti-éoliens ; une 3^e étude hydro-géologique va être lancée par l'agence régionale de santé pour garantir que l'implantation d'éoliennes ne nuise pas à la ressource en eau.

► **Questions diverses : CO.C.S.** : en plus des projets déjà évoqués en juillet, dont l'étude est à relancer, prévoir de resuivre la toiture de l'ancienne école du Vieux Bourg, continuer l'isolation des locaux communaux, poser un panneau d'information en entrée de bourg...